

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2020**

Date de convocation : 26/11/2020
Date d'affichage : 26/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13 + 2 pouvoirs

L'an deux mil vingt, le trois décembre, à 18H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Présents : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Yves BLIN (pouvoir de Gérard CHAUVEL), Olivier CHEVEE (pouvoir de Estelle PIAU), Martine CASSÉ, Fabrice LEVASSEUR, Michel GERVAIS, Michel HAEMMERER, Julie COURTEMANCHE, Sabine RENVOIZÉ, Alain PICHER

Absent : Néant

Excusés : Estelle PIAU (pouvoir à Olivier CHEVEE), Gérard CHAUVEL (pouvoir à Yves BLIN)

Secrétaire : Audrey CRUCHET-GIRARD

Délibération n°91 : SESSION A HUIS CLOS

Considérant la période de pandémie COVID-19 qui impose le respect des règles de distanciation physique et de gestes barrières,

Considérant le lieu et la disposition de la salle et afin de respecter les règles des distanciations physiques,

Vu la possibilité de procéder au déroulement de cette séance de conseil municipal à huis clos conformément à l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de se réunir et de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°92 : CONVENTION DE CAPTURE DES ANIMAUX ERRANTS AVEC LA SOCIETE CANIROUTE

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du projet de convention entre notre commune et la société Caniroute pour la capture et l'identification des animaux errants ou dangereux sur le territoire communal.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la société Caniroute. La tarification se décompose comme suit :

Capture :

	HT	TVA	TTC
Prix par tranche de 10 minutes d'intervention*	20.00 €	4.00 €	24.00 €

*Toute période commencée est due. Le démarrage de la période s'entend de l'arrivée de la Société Caniroute sur le territoire de la commune.

Frais supplémentaires :

		HT	
Moins de 50 kg	Utilisation d'un pistolet hypodermique	133.00 €	
	Par tir supplémentaire	57.40 €	
Plus de 50 Kg	Utilisation d'un pistolet hypodermique	182.94 €	
	Par tir supplémentaire	57.40 €	
Assistance vétérinaire s'ajoutant aux frais mentionnés ci dessus	Visite vétérinaire (Taux horaire)	75.00 €	
	Visite vétérinaire (Taux horaire majoré*)	100.00 €	
	Forfait anesthésique chien en fonction du poids	0 - 10 kg	22.57 €
		11 - 20 kg	31.77 €
		21 - 30 kg	40.13 €
		> 30 kg	50.16 €
forfait kilométrique en € HT / Km	0.70 €		

*Majoration applicable la nuit (de 20h à 8h), les jours fériés et week-end.

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°93 : CONVENTION TRIPARTIE REGION – COMMUNE DE CORMES – VADE STEPHANE

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du projet de convention tripartie entre La Région des Pays de la Loire – la Commune de Cormes et Stéphane VADÉ dans le cadre de la subvention Pays de la Loire Commerce – Artisanat pour des travaux d'aménagement de son commerce.

Après en délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres,

APPROUVE la convention tripartie entre la Région des Pays de la Loire - la commune de Cormes et Stéphane VADÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et à la notifier à la Région des Pays de la Loire,

ACCEPTE de verser à Monsieur Stéphane VADÉ une participation financière de 424 € représentant 3% de la subvention régionale sur les dépenses d'immobilier d'entreprise.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette somme.

14 voix pour
0 voix contre
1 abstention

Délibération n°94 : CONVENTION DE RELANCE DES TERRITOIRES AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Considérant la délibération n°62 du 8 septembre 2020 relative à la signature de la convention avec le Département de la Sarthe,
 Considérant la délibération n°74 du 27 octobre 2020 relative à l'évolution du projet de l'atelier municipal en ce sens « aménagement d'un accès à l'atelier municipal et construction d'un abri pour les véhicules avec agrandissement de la cour »,
 Considérant la délibération n°87 du 24 novembre 2020 validant les devis des entreprises BEZARD TP, MOREIRA Ravalement et Sylvain LESAGE Maçonnerie,

Monsieur BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances, informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre en compte un nouveau devis de la SARL Arbres et Jardins de Souday d'un montant de 1 132.43 €HT.

En conséquence, Monsieur BERIGUIOT présente le devis de la SARL Arbres et Jardins de Souday d'un montant de 1 132.43 € HT.

Monsieur BERRIGUIOT précise que tous les devis suivants permettent de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention des 16 6650 € alloués à la commune de Cormes dans le cadre de la convention de relance des territoires qui pourra ainsi être conclue :

- Aménagement nouvel accès : 13 861.18 € HT
 - o SARL BEZARD TP : 7 018.50 €
 - o EURL MDB : 960.00 €
 - o SARL ARBRES ET JARDINS DE SOUDAY : 1 727.00 €
 - o MAINT ET METAUX : 3 785.00 €
 - o ADEQUAT : 370.68 €
- Agrandissement de la cour : 6 971.90 € HT
 - o SARL ARBRES ET JARDINS DE SOUDAY : 1 132.43 €
 - o SARL BEZARD TP : 3 756.75 €
 - o Sylvain LESAGE Maçonnerie : 1 578.72 €
 - o SARL MOREIRA Ravalement : 504.00 €

Soit un montant total de travaux : 20 833.08 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ;

- ACCEPTE le devis de la SARL Arbres et Jardins de Souday d'un montant de 1 132.43 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à inclure ces travaux dans la convention de relance des territoires avec le Département de la Sarthe et à signer ladite convention pour un montant de 20 833.08 € HT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis et à les notifier aux entreprises.
- AUTORISE Monsieur le Maire à régler les factures en découlant

15 voix pour
 0 voix contre
 0 abstentions

Délibération n°95 : DECISION MODIFICATIVE N°4

Monsieur Pierrick BERRIGUIOT, conseiller municipal en charge des finances, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative dans le cadre des dépenses suivantes :

- Acquisition de 9 tablettes 3 732.54 €
- Acquisition d'un logiciel de dématérialisation 311.00 €
- des supports
- Aménagement de la cour de l'atelier municipal 10 800.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- o AUTORISE le virement de crédits suivant :
 - Article 2051 programme 107 + 311.00 €
 - Article 2183 programme 109 + 3 800.00 €
 - Article 2315 programme 106 + 10 800.00 €
 - Article 023 + 14 046.00 €
 - Article 021 + 14 046.00 €
 - Article 2182 programme 585 - 865.00 €
 - Article 678 - 14 046.00 €

15 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention

Délibération n°96 : CONCESSIONS CIMETIERE – TARIFS 2021

Monsieur Pierrick BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances, propose de revoir le tarif des concessions cimetièrre pour le 1^{er} janvier 2021, à savoir :

	Tarif actuel	Proposition
Concession trentenaire	200 €	200 €
Concession cinquantenaire	300 €	300 €
Concession cave-urne	260 €	260 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- o MAINTIEN le tarif des concessions à compter du 1^{er} janvier 2021 à
 - Trentenaires : 200 €
 - Cinquantenaires : 300 €
 - Cave-urne : 260 €

15 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention

Délibération n°97 : LOCATION SALLE DES FETES – TARIFS 2021

Monsieur Pierrick BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances, propose de revoir le tarif de location de la salle pour le 1^{er} janvier 2021, à savoir :

	Tarif actuel		Proposition	
	Hab Cormes	Hors commune	Hab Cormes	Hors commune
Grande salle avec cuisine	1 jour : 270 €	1 jour : 350€	1 jour : 270 €	1 jour : 350€
	2 jours : 330 €	2 jours : 450 €	2 jours : 330 €	2 jours : 450 €
Petite salle	1 jour : 100 €	1 jour : 120 €	1 jour : 100 €	
	2 jours : 180 €	2 jours : 220 €	2 jours : 180 €	
Cuisine	Forfait de 70 €		Forfait de 70 €	

Vin d'honneur	Grande salle : 140 € + 0.10 € verre Petite salle : 80 € + 0.10 € verre	Grande salle : 140 € + 0.10 € verre Petite salle : 80 € + 0.10 € verre
Vaisselle	1 casier de 50 couverts : 50 €	1 casier de 50 couverts : 50 €
Chauffage	Grande salle : 1 j : 130 €, 2 j : 180 € Petite salle : 1j : 60 €, 2 j : 80 €	Grande salle : 1 j : 130 €, 2 j : 180 € Petite salle : 1j : 60 €, 2 j : 80 €
Caution	400 €	400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, MAINTIEN les tarifs de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2021 :

	Hab Cormes	Hors commune
Grande salle avec cuisine	1 jour : 270 € 2 jours : 330 €	1 jour : 350€ 2 jours : 450 €
Petite salle	1 jour : 100 € 2 jours : 180 €	
Cuisine	Forfait de 70 €	
Vin d'honneur	Grande salle : 140 € + 0.10 € verre Petite salle : 80 € + 0.10 € verre	
Vaisselle	1 casier de 50 couverts : 50 €	
Chauffage	Grande salle : 1 j : 130 €, 2 j : 180 € Petite salle : 1j : 60 €, 2 j : 80 €	
Caution	401 €	

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°98 : TARIF CANTINE au 1^{er} janvier 2021

Considérant la Loi alimentation « Loi EGalim » du 2 octobre 2018 et notamment son article 11 qui impose à la restauration collective publique de servir, d'ici à 2022, au moins 50 % de produits durables ou de labels de qualité avec un minimum de 20 % de produits bio,

Considérant l'augmentation du coût des matières premières,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'augmenter le tarif du repas à la cantine à 3.50 € à compter du 1^{er} janvier 2021

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°99 : TARIF SERVICE PERISCOLAIRE au 1^{er} janvier 2021

Madame Audrey CRUCHET-GIRARD, adjointe en charge des affaires scolaires, propose, comme chaque année, de revoir les tarifs du service périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2021.

Madame CRUCHET-GIRARD rappelle les tarifs de l'année précédente :

- 7 h – 9 h avec petit déjeuner : 2.50 €
- 8 h – 9 h sans petit déjeuner : 1 €
- 8 h 30 – 9 h : 0.50 €
- 15 h 45 – 16 h 30 : 0.50 € (temps d'activités périscolaire)
- 16 h 30 – 17 h 30 avec goûter : 2 €
- 17 h 30 – 18 h 30 sans goûter : 1 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Conserve comme suit les tarifs du service périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- 7 h – 9 h avec petit déjeuner : 2.50 €
- 8 h – 9 h sans petit déjeuner : 1 €
- 8 h 30 – 9 h : 0.50 €
- 15 h 45 – 16 h 30 : 0.50 € (temps d'activités périscolaire)
- 16 h 30 – 17 h 30 avec goûter : 2 €
- 17 h 30 – 18 h 30 sans goûter : 1 €

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention

FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HSUINE SARTHOISE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le fonds de concours pour la voirie sera très prochainement attribué aux communes.

BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur Pierrick BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge de la communication, fait un dernier point sur les modifications à apporter au bulletin municipal avant transmission à l'imprimeur.

QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie des vœux : sera probablement annulée en raison de la pandémie de la COVID-19.
- Recensement de la population : n'aura pas lieu en 2021 mais en 2022 en raison de la pandémie de la COVID-19
- Travaux de trottoir : validation du devis de la EURL CHAUVEAU.VOLLET
- PAPREC de Montmirail : projet de méthanisation
- Travaux de voirie : prévoir les accotements de la route des carrières (seront faits le 8/12), bicouche rue de la Perrière réalisé au printemps 2021
- Communes sinistrées des Alpes Maritimes : remerciement de l'Association des Maires des Alpes Maritimes pour le don versé en faveur des communes sinistrées
- Illuminations de la commune : mise en place le samedi 5 décembre 2021 (commune et comité des fêtes)

Fin de séance : 20h10